

## **Mairie de TREMBLECOURT..**

8, rue de la Mairie  
54385 TREMBLECOURT  
Tél/Fax : 03.83.23.17.28

### **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2011**

CONVOCATION DU 20 septembre 2011

Présents : Francis COLIN, Marie-José FOURNIER, Jean-Paul HECHT, Laurent HILLARD, Frédéric PATARD

Excusé : Danièle JANNEL (a donné pouvoir à F. COLIN)

Absente : Brigitte CILLA, Laurence DELAY

Le secrétaire de séance désigné par le conseil est Laurent HILLARD.

Le conseil municipal est convoqué au cimetière communal en raison de l'urgence des travaux de réparation du mur qui s'est en partie effondré au mois de janvier dernier.

#### **Point 1 (délib 21/11) : TRAVAUX AU CIMETIERE**

Le premier adjoint a contacté plusieurs entreprises pour demander un devis pour la réparation du mur du cimetière : les entreprises ne sont visiblement pas intéressées par ce travail, d'autres n'ont pas le temps actuellement.

S'agissant d'un mur en pierres sèches, il faut absolument faire les travaux avant l'hiver.

L'entreprise PN Bati services de Noviant aux Près a dépanné dernièrement la communauté de communes des Côtes en Haye, les travaux ont été correctement effectués et dans les délais.

Pour cette raison, le maire propose d'accepter le devis de 3915,00 TTC.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte le devis de 3915.00 € TTC pour la réfection du mur du cimetière.

A noter : il y aura certainement un deuxième devis à examiner pour la réfection d'une partie du crépi de ce mur, mais les travaux sont moins urgents.

#### **Point 2 (délib 22/11) : PORTE DE L'EGLISE**

Le premier adjoint a fait établir 2 devis pour la réparation de la porte de l'église qui est très endommagée.

A l'unanimité, le conseil municipal retient le devis de l'entreprise Delaire de Martincourt pour un montant de 3 481 € HT (remplacement de la double porte de l'entrée principale en respectant le style de l'ancienne porte)

#### **Point 3 (délib 23/11) : RENOUELEMENT DU CONTRAT CUI**

Pour le poste de la bibliothèque, Pôle Emploi a accordé un nouveau contrat CUI pour une durée de 6 mois, 20h par semaine, prise en charge : 70%.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte le renouvellement de ce CUI.

**Point 4 (délib 23/11) : DECISION MODIFICATIVE AU BP DE L'EAU**

Suite au décès d'un administré et sur demande de la perception, la facture d'eau de l'année passée doit être annulée et établi au nom de son épouse.

Par conséquent, la modification budgétaire suivante sera portée au budget de l'eau :

Compte 673 « Titres annulés sur exercices antérieurs » :	+ 23,11 €
Compte 618 « Services Extérieurs / Divers » :	- 23,11 €

L'ordre du jour est épuisé.

Signature des conseillers :